



CAP ÉLECTRICIEN

LA DESCRIPTION DE L'EMPLOI

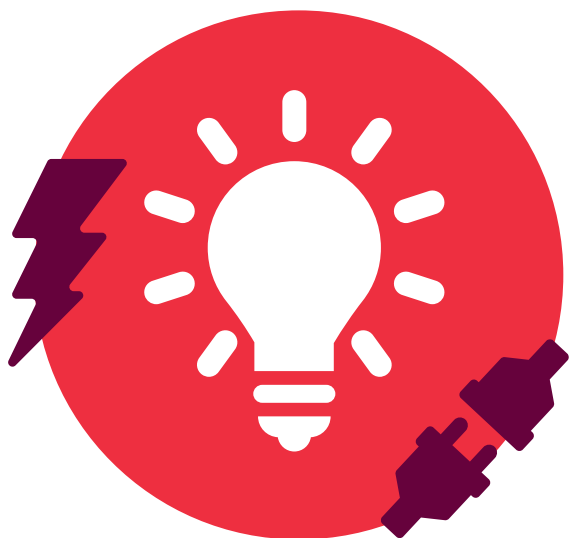
Le titulaire du CAP Électricien installe, met en service, entretien et répare des ouvrages électriques. Il intervient sur des installations de logements individuels ou collectifs, des bâtiments industriels, des immeubles de bureaux, des réseaux de distribution...

LES PERSPECTIVES D'EMPLOIS

Le titulaire de ce diplôme exerce comme électricien ou câbleur monteur. Il travaille dans l'artisanat, les travaux publics ou bien dans les entreprises spécialisées en installations électriques ou pose de matériel. Pour suivre cette formation, il est important d'être minutieux, organisé et patient.

LE CONTENU DE LA FORMATION

- Communication technique
- Electrotechnique expérimentation
- Mesures sur des applications professionnelles
- Intervention technique
- Prévention Santé Environnement
- Français
- Histoire / Géographie / Enseignement moral et civique
- Mathématiques / Sciences
- EPS



CAP ÉLECTRICIEN

.....
DIPLÔME

CAP ÉLECTRICIEN

.....
LA DURÉE

1 semaine CFA / 2 semaines entreprise
(A titre indicatif)

POSITIONNEMENT

En début de formation un test permet de proposer au jeune et à l'entreprise un parcours de formation adapté

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre âgé de 16 ans à 30 ans

LES PUBLICS ÉLIGIBLES

- Personnes de 16 à 30 ans
- Demandeurs d'emploi
- Salariés d'entreprise (CIF, DIF, Contrats de professionnalisation ...)

LES DÉROGATIONS OUVERTES

- 15 ans ayant accompli une classe de troisième.
- Au-delà de 30 ans (créateur d'entreprise ou travailleur handicapé).
- Possibilité d'accueillir en période hors cycle.



• CFA Centre de Formation CM.CCI du Cher

• 149-151 rue de Turly 18000 BOURGES T. 02 48 23 53 73 @. cfa@cfa-bourges.fr
• www.cfa-bourges.fr

Géré par les Chambres de Métiers de Commerce et d'Industrie du Cher avec le concours financier du Conseil Régional et du Fonds Social Européen • SIRET 308 049 725 00036 - APE 8532Z